



## Déclaration des élus CGT Réunion du CE du 27 septembre 2018

Monsieur le directeur,

La fin de cette année 2018 devrait être marquée par l'importante décision attendue pour l'avenir des salariés d'Argenteuil.

Le chemin parcouru depuis 2 ans aura permis à chacun d'exposer son avis et ses propositions. Pour une fois, la CGT a été plutôt écoutée. La proposition d'une usine neuve a maintenant quitté les regards condescendants que nous avons vécus ici pour être examinée et étudiée avec le sérieux qu'elle mérite.

Bien sûr, les points sensibles restent à traiter : le contenu industriel, les effectifs « à terminaison », ainsi que les conditions d'indemnisation ou d'accompagnement des salariés qui pourraient être perdants sont des questions que nous aurons à traiter, tous ensemble, dans les prochains mois.

Privilégiant toujours la discussion lorsque c'est possible, soyez toutefois convaincu que la CGT restera exigeante sur ces sujets si la construction d'un établissement neuf est actée.

Sans vouloir ni minimiser ni exagérer les enjeux, force est de constater que ces discussions et négociations à venir impacteront la totalité des salariés, vous y compris, pour le reste de leur vie.

Malheureusement, loin de chercher à mettre de l'huile dans les rouages dans une période compliquée, la direction générale ajoute aujourd'hui un point crispant à l'ordre du jour.

C'est le réveil du serpent de mer. La remise en cause des usages d'Argenteuil concernant les pauses ouvrira un sujet complexe, à tiroirs, et source de conflit.

Rappelons tout de même un peu l'histoire de ces fameuses « 12 minutes de pause ». Avant l'invention en 2000 de ces « 12 minutes de pause » les salariés travaillaient en organisant eux-mêmes leur équilibre entre période de travail et période de pause. Et tout se passait bien, cela n'empêchait pas la réalisation de grosses cadences de production, bien au contraire.

L'équilibre se faisait naturellement parce qu'en réalité le terme même de « pause » ne reflète pas bien la réalité. Ces périodes de « non-travail » ne

sont pas des périodes de « sommeil » mais des périodes de régulation : elles servent la cohésion d'équipe et la réduction des tensions au sein du groupe. Leur utilité est autant physique que sociale.

Chaque salarié est différent, de par ses origines et son vécu. Les temps de régulation sociale nécessaires peuvent être extrêmement variables suivant les personnes, et ce pour une même quantité de travail fournie.

En réalité (vous ne savez peut-être pas parce que contrairement à nous, vous n'étiez pas présent ici), si cette idée des « 12 minutes de pause » est apparue en 2000 ce n'était pas pour résoudre un quelconque problème industriel mais pour une question légale : c'était uniquement pour réduire le nombre de jours de RTT à fournir aux salariés suite à l'application de la loi des 35 heures.

Forcément, comme cela avait été sous-entendu dès le départ, ces « 12 minutes de pause » sont donc retournées là où elles auraient dû rester : dans le tiroir des idées théoriques.

Alors pourquoi remettre aujourd'hui ce sujet sur le tapis ?

Volonté de fliquer les salariés, d'intensifier le travail ou de trouver des coupables à bon compte ?

Nous ne voyons pas où est ici le *bon sens* recherché par le PDG.

Quel intérêt de créer des sources de conflit et d'opposer les salariés entre eux ? Aucun ! Dans cette affaire la direction générale a tout à perdre.

La cohésion cadres/non-cadres est déjà mise à mal par le refus d'aligner les pourcentages d'augmentation lors des NAO. Cela serait une erreur supplémentaire d'opposer une fois de plus ces 2 catégories.

Quand 58% des salariés de la société sont au forfait jour comment pouvez-vous, moralement, laisser entendre aux 42 autres % que les « 12 minutes » auraient un enjeu réel pour l'entreprise ???

Messieurs de la direction soyez sérieux. Compte tenu du contexte d'aujourd'hui à Argenteuil il est évident qu'une telle mesquinerie ne passera pas.

Nous vous demandons d'y réfléchir, d'en prendre la mesure et d'agir en conséquence.

Argenteuil, jeudi 27 septembre 2018